



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Réunion du Comité Local des Usagers

Préfecture de la Haute-Marne

20 avril 2022

Annexe 2



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Présentation de courrier/courriel type pour avis



Examen de courrier type : démarches liées aux cartes grises

Madame, Monsieur,

Depuis le 9 octobre 2017, toutes les procédures relatives aux cartes grises sont dématérialisées. **Les cartes grises ne sont plus instruites par les préfetures** mais par des plateformes spécialisées, les Centres d'Expertises et de Ressources Titres (CERT).

Les démarches liées aux cartes grises se font exclusivement en ligne, sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) <https://ants.gouv.fr> (connectez-vous avec France Connect) **ou auprès des professionnels de l'automobile habilités.**

Aussi, la préfecture de la Haute-Marne n'ayant plus de compétence en matière de carte grise, veuillez trouver en retour votre dossier afin de vous permettre d'effectuer votre démarche directement sur le site de l'ANTS.

Si vous ne disposez pas d'outil informatique personnel ou si vous êtes peu à l'aise avec l'utilisation d'internet, des médiateurs numériques peuvent vous assister pour transmettre votre demande par internet dans les espaces numériques du département de la Haute-Marne (cf pièce jointe).

Vous trouverez les coordonnées des professionnels de l'automobile habilités sur le site : <https://immatriculation.ants.gouv.fr/services-et-formulaires/geolocaliser-des-professionnels-habilites-a-limmatriculation>.

Par ailleurs, toutes les informations relatives aux cartes grises (réglementation, services en ligne, questions-réponses...) sont accessibles depuis le site <https://www.demarches.interieur.gouv.fr/>.

Enfin, **en cas de difficulté technique ou pour toute question relative à l'instruction d'une demande, veuillez contacter l'ANTS :**

- depuis votre compte personnel
- par messagerie électronique : <https://immatriculation.ants.gouv.fr/contacter-l-ANTS>
- par téléphone : 3400 en France métropolitaine (numéro non surtaxé, du lundi au vendredi de 7h45 à 19h00 et le samedi de 8h00 à 17h00).



Examen de courriel type : boîte fonctionnelle préfecture Message automatique accusé de réception

Bonjour Madame,
Bonjour Monsieur,

Votre courriel a bien été réceptionné par la préfecture de la Haute-Marne et orienté au service concerné, le cas échéant.

Votre demande d'information sera traitée dans un délai maximum de 5 jours ouvrés.

Pour votre information, les démarches concernant les certificats d'immatriculation des véhicules sont désormais à réaliser en ligne sur :

<https://immatriculation.ants.gouv.fr>

S'agissant des permis de conduire, les démarches sont à effectuer sur : <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Les contacts utiles aux usagers dans leurs démarches dématérialisées en cas de difficultés : <https://ants.gouv.fr/Contacter-l-ANTS> ou par téléphone :

** 34 00 pour les particuliers (serveur vocal interactif de l'ANTS au prix d'un appel local)

** 0806 001 623 pour les professionnels de l'automobile habilités (au prix d'un appel local)

** 0806 001 624 pour les professionnels de l'automobile non habilités (au prix d'un appel local)

Pour l'ensemble de vos démarches administratives, vous pouvez vous rendre sur le site <https://www.service-public.fr> (site officiel de l'administration française, guichet d'accueil internet pour tous les usagers de l'administration, particuliers, professionnels et associations).

Les personnes ayant des difficultés pour réaliser leur démarche en ligne pourront être accueillies aux points numériques de la Préfecture de Chaumont, de la Sous-Préfecture de Saint-Dizier ou de la Maison de l'État de Langres.

Vous pouvez également vous adresser aux Espaces France Services dont vous trouverez les coordonnées en cliquant sur le lien ci-dessous :

<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/france-services>

Cordialement,

Préfecture de la Haute-Marne
89, rue Victoire de la Marne
CS 42011
52011 Chaumont Cédex
Téléphone : 03 25 30 52 52
site internet : www.haute-marne.gouv.fr

Horaires d'ouverture: du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sujet : Re: [INTERNET] demande de stage

Date : Mon, 14 Mar 2022 09:37:55 +0100

De : PREF52 Prefecture <prefecture@haute-marne.gouv.fr>

Pour :

Madame, Monsieur,

En complément du message automatique d'accusé réception, je vous informe que votre courriel a été orienté vers le service des ressources humaines de la Préfecture de la Haute-Marne.

Cordialement

03.25.30.52.52



89 rue VICTOIRE DE LA MARNE



CS 42011 - 52011 CHAUMONT CEDEX

www.haute-marne.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat Général Commun Départemental
Service de la Relation aux Usagers